

Paris, le 14 juillet 2025

La Société informe le marché de l'avancement du redressement judiciaire dont elle fait actuellement l'objet, sous l'égide d'un Administrateur Judiciaire et d'un Mandataire Judiciaire.

Par Jugement du 11 juillet 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a adopté le plan de redressement élaboré par l'Administrateur Judiciaire, avec le concours de la Société.

Ce plan de continuation est d'une durée de 2 ans.

Ce plan est financé par (i) la cession de trois actifs ainsi (ii) que par un refinancement.

Le Tribunal a arrêté trois plans de cessions partiels portant sur les actifs suivants pour un montant de 44,350 millions d'euros :

- La Villa Alessandra (murs et fonds) sis 9, place Boulnois 75002 Paris
- La Villa Lutèce (murs et fonds) sis 52, rue Jenner 75013 Paris
- La Villa Royale Pigalle (fonds) sis 2, rue Duperre 75009 Paris

Le plan de redressement est complété par un refinancement structuré octroyé par Bain Capital d'un montant de 90,525 millions d'euros.

Ce plan de redressement, dont le délibéré est intervenu la veille du week-end prolongé du 14 juillet 2025, met fin au redressement judiciaire ouvert le 28 avril 2024. La SCP ABITBOL & ROUSSELET, en la personne de Maître Frédéric Abitbol, et la SCP BTSG, prise en la personne de Maître Stéphane Gorrias, sont désignées commissaires à l'exécution du plan, avec la mission prévue à l'article L. 626-25 du code de commerce.

La Société demeure pleinement mobilisée pour assurer la continuité de son activité et préserver au mieux les intérêts de l'ensemble des parties concernées. La Société continuera à informer le marché de l'avancée du calendrier relatif aux cessions et au refinancement.

Kevin Machefert  
Directeur Général  
Machefert Group